



RAPPORT FINANCIER ANNUEL PORTANT SUR LES COMPTES 2016

En application de la loi du Luxembourg du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières.

SOMMAIRE

Résultats au 31 décembre 2016

1.	Rapport de gestion d'Arkéa Public Sector SCF.....	3
2.	Etats financiers 2016.....	13
3.	Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers 2016.....	22
4.	Attestation de la personne responsable.....	26

1. Rapport de gestion d'Arkéa Public Sector SCF

ARKEA PUBLIC SECTOR SCF

Société anonyme au capital de 30 000 000 euros
Siège social : 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon
440 180 842 RCS BREST

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour présenter notre rapport d'activité et soumettre à votre approbation les comptes et les résolutions afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Administration et contrôle de la société

Depuis le Conseil d'administration du 13 décembre 2013, les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration sont dissociées. Au cours de l'exercice clos, les fonctions de Président du Conseil d'administration sont occupées par Monsieur Dominique ANDRO et celles de Directeur Général par Madame Anne LE GOFF assistée par un Directeur Général Délégué en la personne de Monsieur Jean-Luc LE PACHE. Le détail de la composition du Conseil d'administration de la Société au 31 décembre 2016 figure au 9.1 du présent rapport.

Au titre de l'exercice 2016, le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises.

1.2. Capital social

Au 31/12/2016, le capital social, détenu à 99.9% par Crédit Mutuel Arkéa, s'élève à 30 000 000 euros. Ce niveau est resté inchangé en 2016.

1.3. Loi sur la modernisation de l'économie

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce, il est précisé qu'aucune dette fournisseur n'existe au 31/12/2016 ni au 31/12/2015.

1.4. Risque de taux

En l'absence de transfert effectif des garanties (situation actuelle), la société adosse systématiquement en liquidité et en taux les émissions d'obligations sécurisées et les

Rapport de gestion

prêts consentis à Crédit Mutuel Arkéa. La société ne prend donc pas de risque de taux (en dehors du remplacement de ses fonds propres).
Pour plus de détail, voir la section « 7. Facteurs de risques ».

2. ACTIVITE

La société a pour activité le refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission de titres obligataires sécurisés de type « Obligations foncières » dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen long terme.

En 2011, la société a réalisé son émission inaugurale de 750 millions d'euros en octobre (avec une échéance en octobre 2021).

Au cours de l'année 2013, la société Arkéa Public Sector SCF a émis des obligations foncières pour un montant de 120 millions d'euros sous forme d'une émission privée à échéance août 2025, portant l'encours émis à 870 millions d'euros.

En novembre 2015, la société Arkéa Public Sector SCF a réalisé deux émissions privées, une de 50 millions d'euros à échéance 18 ans (18/11/2033) et une de 27 millions d'euros à échéance 15 ans et 5 mois (25/04/2031).

Au titre de 2016, la société Arkéa Public Sector SCF n'a réalisé aucune émission, l'encours émis est resté stable à 947 millions d'euros.

3. ARRETE DES COMPTES AU 31/12/2016

3.1. Compte de résultat

Les produits 2016 s'élèvent à 33 655 K€ et correspondent intégralement aux opérations de prêts à CM Arkéa. L'eonia restant sur des niveaux négatifs, le remplacement des fonds propres sur le compte à vue indexé sur l'eonia (avec un plancher à 0%) est nul.

Les charges s'élèvent à 33 810 K€. Elles sont essentiellement constituées des charges sur les titres émis (32 898 K€) et des charges générales d'exploitation (912 K€).

Le résultat d'exploitation se situe à -154 K€.
Après impôt sur les sociétés (0 K€), le résultat net de l'exercice s'élève à -154 K€.

3.2. Bilan

Le total du bilan s'élève à 987 808 K€. Ce montant est en baisse de 496 K€ par rapport à 2015 en raison d'une réduction des comptes de régularisation.

A noter : au jour du Conseil d'administration, une émission privée de 70 M€ à échéance 20 ans a été émise post clôture (26/01/2017).

4. AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé, dans les résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale, d'affecter le résultat de la manière suivante :

- résultat de l'exercice	-154 372.11 €
- auquel s'ajoute le report à nouveau de l'exercice précédent	-316 144.11 €
<u>Soit un total disponible de</u>	<u>-470 516.22 €</u>
- affectation à la réserve légale	0 €
- solde reporté à nouveau	-470 516.22 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'y a pas eu de dividende versé au cours des trois précédents exercices.

5. DESCRIPTION DU COVER POOL AU 31/12/2016

Les émissions d'obligations foncières de la société sont garanties par un portefeuille de crédits consentis ou garantis à 100% par des personnes publiques.

Ces prêts sont détenus par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et les CCM. Ils sont enregistrés en hors bilan en « Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit » pour un montant de 1 509 827 407€ au 31 décembre 2016.

Les caractéristiques de ce portefeuille de couverture comptabilisé au 31 décembre 2016 sont présentées ci-dessous :

Capital Restant Dû (en €)	1 509 827 407€
Nombre de prêts	1 376
Nombre d'emprunteurs	902
Capital Restant Dû moyen par emprunteur (en €)	1 673 866 €
Ancienneté moyenne (en mois)	60
Maturité résiduelle moyenne (en années)	17,3
Proportion de créances à taux fixe	34%
Proportion de créances éligibles BCE	95%

Type d'expositions publiques			
	Capital Restant Dû en Md €	%	Nombre de prêts
Emprunteur collectivité	1 284.1	84%	1 149
Dossier garanti par collectivité	225.7	16%	227
Total	1 509.8	100%	1376

Type d'emprunteurs			
	Capital restant dû en Md €	%	Nombre de prêts
Regions	14,8	1%	2
Departments & overseas territories	553,9	37%	55
French Municipalities	274,9	18%	803
Districts groups	158,3	10%	146
Crédit Municipal	0,0	0%	0
Social Housing	119,1	8%	80
Hospitals	156,1	10%	39
Inter municipality Services	13,9	1%	21
Others	218,9	15%	230
Total	1 509.8	100%	1 376

Régions			
	Capital Restant Dû en Md €	%	Nombre de prêts
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	39,6	3%	9
Aquitaine - Limousin - Poitou- Charentes	160,8	11%	189
Auvergne - Rhône-Alpes	143,6	10%	97
Bourgogne - Franche-Comté	41,3	3%	12
Bretagne	332,9	22%	792
Centre - Val de Loire	0,0	0%	0
Corse	1,3	0%	7
Ile-de-France	309,9	21%	101
Languedoc-Roussillon - Midi- Pyrénées	74,2	5%	48
Nord-Pas-de-Calais - Picardie	116,9	8%	30
Normandie	105,1	7%	31
Pays de la Loire	84,5	6%	29
Provence-Alpes-Côte d'Azur	99,8	7%	31
Départements d'Outre-Mer	0,0	0%	0
Territoires d'Outre-Mer	0,0	0%	0
Total	1 509.8	100%	1 376

6. PERSPECTIVES DE L'EXERCICE EN COURS

Les émissions seront réalisées en fonction des besoins en liquidité du groupe Crédit Mutuel Arkéa, de la situation du marché des obligations foncières et de la production de crédits éligibles.

7. FACTEURS DE RISQUES

L'article L.225-100 du Code de commerce prévoit que le rapport de gestion comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée. Ainsi les facteurs décrits ci-dessous, sans être exhaustifs, présentent les principaux risques auxquels est exposée Arkéa Public Sector SCF ainsi que les dispositifs mis en œuvre pour les prévenir.

7.1. Risques de crédit

Cadre légal des sociétés de crédit foncier

Arkéa Public Sector SCF est agréée comme Société de Crédit Foncier (SCF) et, conformément au Code monétaire et financier, a pour objet exclusif l'octroi ou l'acquisition d'actifs portant sur des personnes publiques ou bien entièrement garantis par elle dans le respect de critères d'éligibilité stricts.

Conformément aux articles L.515-20 et R.515-7-2 du Code monétaire et financier, le rapport entre le montant total des actifs des sociétés de crédit foncier et le montant des passifs bénéficiant du privilège doit être d'au moins 105% (calcul par transparence).

Contrôle de ces obligations légales

Le respect des critères d'éligibilité est contrôlé par le contrôleur spécifique (Cailliau Dedouit et Associés) d'Arkéa Public Sector SCF.

Le contrôleur spécifique, dont la nomination a été préalablement soumise à l'ACPR, a accès à toute l'information nécessaire pour confirmer la conformité du calcul du ratio de couverture. Ce ratio est publié quatre fois par an et vérifié par le contrôleur spécifique.

Cadre particulier d'Arkéa Public Sector SCF

Outre la sécurité apportée par le cadre légal, Arkéa Public Sector SCF s'est fixé des critères d'éligibilité additionnels (dits contractuels) pour les actifs remis en garantie. Conformément à ces critères, ces actifs proviennent des activités de financement commercial des entités du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Crédit Mutuel Arkéa et Arkéa Public Sector SCF ont conclu des accords en vue d'assurer le transfert à la société d'actifs éligibles permettant de maintenir un ratio de

surdimensionnement, entre ses actifs éligibles et ses émissions privilégiées, supérieur ou égal à 105%.

Risque de crédit direct sur Crédit Mutuel Arkéa

Arkéa Public Sector SCF réalise des émissions d'obligations foncières. Le produit de ces émissions est ensuite octroyé sous forme de prêts à Crédit Mutuel Arkéa.

Ainsi, le risque de crédit que prend directement Arkéa Public Sector SCF ne porte que sur Crédit Mutuel Arkéa.

Au 31 décembre 2016, l'encours des prêts à terme au bilan d'Arkéa Public Sector SCF s'élève à 947 millions d'euros. Il porte en totalité sur Crédit Mutuel Arkéa et représente les prêts octroyés en contrepartie des ressources levées par Arkéa Public Sector SCF.

Risque de crédit indirect sur les emprunteurs publics

L'activité principale d'Arkéa Public Sector SCF est de consentir ou d'acquérir des expositions sur, ou garanties par des entités du secteur public (directement ou indirectement).

Au 31/12/2016 la société est exposée, indirectement, au risque de crédit de ces entités du secteur public.

Ce risque de crédit est supervisé par la Direction des Risques de Crédit Mutuel Arkéa.

7.2. Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'un émetteur ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières ; il naît d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources. L'exposition à ce risque est mesurée par le ratio de liquidité ; en cas d'insuffisance, Crédit Mutuel Arkéa doit assurer la liquidité de la société.

En situation courante, les actifs et les passifs de la société sont parfaitement adossés, ne générant pas de risque de liquidité.

Lors de la survenance d'un cas de défaut de Crédit Mutuel Arkéa, l'inadéquation entre le profil d'amortissement des actifs cédés en garantie et le profil d'amortissement des obligations foncières, pourrait créer un besoin de liquidité au niveau d'Arkéa Public Sector SCF.

Conformément aux articles L.513-8 et R.515-7-1 du Code monétaire et financier, Arkéa Public Sector SCF doit, à tout moment, couvrir ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, en tenant compte des flux prévisionnels de capital et d'intérêts sur ses actifs et des flux nets liés aux instruments financiers dérivés visés à l'article L.513-10 du Code monétaire et financier.

Pour anticiper et faire face au risque de liquidité mentionné ci-dessus et afin de respecter le ratio de liquidité de l'article R.515-17-1 du Code monétaire et financier, Arkéa Public Sector SCF pourra bénéficier, de la part de Crédit Mutuel Arkéa, d'un

gage en espèce de manière à assurer, à mesure qu'ils deviennent exigibles et payables, les paiements de tous les montants dus par Arkéa Public Sector SCF.

7.3. Risques de change et d'intérêt

Chaque prêt accordé par Arkéa Public Sector SCF à Crédit Mutuel Arkéa doit se faire dans la même devise, pour le même montant et selon les mêmes conditions d'intérêt que l'obligation foncière correspondante (prêt « miroir »). En conséquence, aussi longtemps que Crédit Mutuel Arkéa n'est pas en défaut, Arkéa Public Sector SCF n'est pas exposée aux risques de change et d'intérêt.

En cas de défaut de Crédit Mutuel Arkéa, le collatéral est transféré à l'actif d'Arkéa Public Sector SCF afin de couvrir le passif de celle-ci. Dans ce cas, afin de couvrir l'écart potentiel des taux de change et d'intérêt entre les émissions et les crédits remis en garantie, Arkéa Public Sector SCF prévoit la possibilité d'augmenter le surdimensionnement et/ou de mettre en place tout autre mécanisme conforme aux exigences légales et aux méthodologies des agences de notation. Il n'y a cependant aucune assurance sur l'adéquation de la stratégie de couverture et du risque encouru.

Au 31 décembre 2016, les actifs et passifs de la société sont intégralement libellés en euros.

7.4. Risques opérationnels impliquant les systèmes d'information

La sécurité du système d'information du groupe Crédit Mutuel Arkéa est gérée au sein de Crédit Mutuel Arkéa. Une politique de sécurité a été définie, y compris les directives et les procédures opérationnelles ventilées par secteur risque : sécurité physique, sécurité du contrôle d'accès au système, sécurité des bases de données et des applications, sécurité de l'exploitation continue.

7.5. Autres risques

Arkéa Public Sector SCF est exposée à d'autres risques, notamment des risques de paiement et de règlement-livraison, des risques de conflits d'intérêts, des risques de contreparties. Ces risques sont exposés dans le Base Prospectus d'Arkéa Public Sector SCF.

8. GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Arkéa Public Sector SCF n'emploie pas de salarié et n'a pas d'impact important sur l'environnement. De plus, la gestion de cette société est externalisée au niveau de Crédit Mutuel Arkéa.

Pour plus d'informations sur la gestion environnementale et sociale et le développement durable, se reporter au rapport de gestion de Crédit Mutuel Arkéa.

9. MANDATS ET REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2016

9.1. Mandats des Mandataires sociaux

Dominique ANDRO, Président

- Directeur Général Délégué du Crédit Mutuel Arkéa
- Président d'Arkéa Home Loans SFH
- Membre du Conseil de surveillance d'Armoney jusqu'au 16 juin 2016
- Président du Directoire d'Arkéa Bourse Retail
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Linxo
- Président du Conseil de surveillance de Leetchi jusqu'au 25 mai 2016

Anne LE GOFF, Directeur Général et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa

- Directeur Général Délégué du Crédit Mutuel Arkéa
- Directeur Général d'Arkéa Home Loans SFH et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration
- Membre du Directoire d'Arkéa Bourse Retail
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de CEOI-BIE
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Comité de surveillance de Primonial Holding
- Président Directeur Général d'Euro Arkéa 9
- Administratrice d'Euro Arkéa 7
- Administratrice d'Euro Arkéa 10
- Administratrice d'Euro Arkéa 11
- Membre de Conseil de surveillance de Bretagne Digital Participative
- Administratrice de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Jean-Luc LE PACHE, Directeur Général Délégué et Administrateur

- Président Directeur Général de la Compagnie Européenne d'Opérations Immobilières – B.I.E
- Directeur Général Délégué et administrateur d'Arkéa Home Loans SFH
- Gérant de la SCI INTERFEDERALE
- Président de la SAS ARKEA FONCIERE
- Administrateur unique du GIE FEDERAL EQUIPEMENT
- Administrateur de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel représentant les fédérations auxquelles adhère Crédit Mutuel Arkéa
- Gérant unique de la SARL CMMC Equipements depuis le 14 octobre 2016

Gérard BAYOL, Représentant permanent d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels jusqu'au 19 mai 2016

- Directeur Général Délégué du Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 1 juin 2016
- Président du directoire d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels jusqu'au 21 juin 2016
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Polylogis SAS
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance de Tikehau Investment Management jusqu'au 3 juin 2016
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de NewPort
- Censeur, représentant du Crédit Mutuel Arkéa, au Conseil d'administration de la SA HLM Coopérer pour habiter
- Censeur du Conseil d'administration de Nexity

Bertrand BLANPAIN, Représentant permanent d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels depuis le 19 mai 2016

- Membre du Directoire Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
- Directeur Général Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels du 13/04/2016 au 21/06/2016
- Président du Directoire Arkéa Banque Entreprises et Institutionnel depuis le 21/06/2016
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance de Tikehau Investment Management depuis le 03/06/2016
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Comité de surveillance Easton depuis le 03/06/2016

Christian CADIOU, Administrateur

- Vice-président de la Caisse de Crédit Mutuel de Brest Bellevue - Quizac
- Membre du Conseil de Surveillance de Procapital Securities Services
- Président du Conseil de Surveillance de Federal Finance Gestion
- Président du Conseil de Surveillance de Federal Finance
- Membre du Conseil de Surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Financo
- Administrateur de Schelcher Prince Gestion
- Administrateur d'Arkéa Home Loans SFH
- Membre du Conseil de surveillance de CFCAL Banque Membre du Conseil de surveillance de CFCAL SCF

Jean-Luc FONTAINE, Administrateur

- Vice-Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Rennes Saint Anne – Saint Martin.

André LAMANDE, Administrateur

- Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Guisriff
- Administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de la SA d'HLM d'Armorique
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement et l'Equipement en Bretagne (SEMAEB)
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES)

Elisabeth QUELLEC, Administratrice

- Administratrice d'Arkéa Home Loans SFH
- Président Directeur Général d'Euro Arkéa 10 depuis le 15 janvier 2016
- Président Directeur Général d'Euro Arkéa 11 depuis le 15 janvier 2016

9.2. Rémunérations des Mandataires sociaux

Les dirigeants mandataires sociaux ne touchent aucune rémunération directe au titre de leur mandat exercé auprès d'Arkéa Public Sector SCF.

S'agissant des jetons de présence, une enveloppe annuelle est fixée par l'assemblée générale d'Arkéa Public Sector SCF. Sur cette base, un montant par présence aux réunions de Conseil d'administration (ou de comité) est arrêté et attribué aux administrateurs présents. Pour l'exercice en cours, cette enveloppe annuelle a été plafonnée à 8 000 euros.

En application de l'article L.225-102-1 du code de commerce, les rémunérations brutes présentées ci-après sont relatives aux mandats exercés, par certains mandataires sociaux d'Arkéa Public Sector SCF, auprès de Crédit Mutuel Arkéa qui contrôle exclusivement la SCF au sens de l'article L. 233-16 et auprès des autres sociétés du groupe. Le tableau ci-dessous détaille les rémunérations brutes pour la période à compter de la date d'entrée en fonction des mandataires sociaux :

Rémunérations perçues au titre du mandat exercé auprès de Crédit Mutuel Arkéa :

Dominique Andro (Président) Anne Le Goff (DG) Jean-Luc Le Pache (DGD)	Versé sur l'exercice 2016
Rémunération fixe	627 793
Rémunération variable	611 979
Total	1 239 772

2. Etats financiers 2017



1 rue Louis Lichou
29480 Le Relecq Kerhuon

Comptes du 31 décembre 2016

Bilan		(en milliers d'euros)	
Actif	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Caisse, banques centrales		4	
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	1	984 721	984 565
Opérations avec la clientèle			
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations, autres titres détenus à long terme		8	
Parts dans les entreprises liées			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs		28	31
Comptes de régularisation	2	3 055	3 700
TOTAL DE L'ACTIF		987 808	988 304
Passif	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	3	955 021	954 788
Autres passifs		33	15
Comptes de régularisation	4	3 222	3 835
Provisions			
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG	5	29 532	29 686
Capital souscrit		30 000	30 000
Primes d'émission			
Réserves		2	2
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		-316	-319
Résultat de l'exercice		-154	3
TOTAL DU PASSIF		987 808	988 304
Hors-bilan		(en milliers d'euros)	
Hors-bilan	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements de garantie			
Engagements sur titres			
Engagements reçus	9	1 509 827	1 476 223
Engagements de financement			
Engagements de garantie		1 509 827	1 476 223
Engagements sur titres			
Instruments financiers à terme			

1 rue Louis Lichou
29480 Le Relecq Kerhuon

Comptes du 31 décembre 2016

Compte de résultat		(en milliers d'euros)	
	Notes	2016	2015
Intérêts et produits assimilés	7	33 655	32 544
Intérêts et charges assimilés	7	-32 697	-31 842
Revenus des titres à revenu variable			
Commissions (produits)			
Commissions (charges)			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
Autres produits d'exploitation bancaire			
Autres charges d'exploitation bancaire			
PRODUIT NET BANCAIRE		758	702
Charges générales d'exploitation		-912	-699
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles			
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		-154	3
Coût du risque			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-154	3
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		-154	3
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices			
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
RESULTAT NET		-154	3

1 rue Louis Lichou
29480 Le Relecq Kerhuon

Comptes du 31 décembre 2016

Annexe

1- CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1-1 Cadre juridique et financier

La société Arkéa Public Sector SCF, société anonyme à conseil d'administration, a pour activité le refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission de titres fonciers bénéficiant du privilège visé à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen-long terme bénéficiant d'une notation « AAA ».

1-2 Faits marquants de l'exercice

Néant

2- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2-1 Présentation des comptes

La présentation des comptes est faite en conformité avec le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

2-2 Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les comptes de Arkéa Public Sector SCF sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit en France, prescrites par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Options et méthodes d'évaluation

Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les crédits sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les décotes et soultes sont étalées sur la durée de vie des créances concernées selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces soultes et décotes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de vie des titres concernés selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Les intérêts courus sur les dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Frais de personnel

Arkéa Public Sector SCF n'emploie pas de personnel. Elle a constitué le 15 novembre 2010 avec le Crédit Mutuel Arkéa, un groupement de fait régi par les dispositions des articles 261B et suivants du C.G.I. destiné à gérer les moyens humains et matériels mis en commun.

Le Crédit Mutuel Arkéa est la société employeuse. Elle met à la disposition de Arkéa Public Sector SCF les ressources humaines nécessaires lui permettant de répondre à ses obligations contractuelles, légales et réglementaires dans le cadre de ses activités.

La rémunération globale allouée aux membres du conseil d'administration s'élève à 4 519 euros pour 2016.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Note 1. Créances sur les établissements de crédit

	En milliers d'euros					
	31/12/2016			31/12/2015		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	29 505		29 505	29 615		29 615
Prêts, valeurs reçues en pension		947 000	947 000		947 000	947 000
Créances rattachées		8 216	8 216		7 950	7 950
TOTAL	29 505	955 216	984 721	29 615	954 950	984 565

Note 2. Comptes de régularisation – Actif

	En milliers d'euros	
	31/12/2016	31/12/2015
Valeurs à l'encaissement		
Comptes d'ajustement		
Pertes sur instruments financiers à terme de couverture		
Primes émission TCN et emprunts obligataires	3 016	3 624
Charges constatées d'avance		76
Produits à recevoir	39	
Comptes de régularisation divers		
TOTAL	3 055	3 700

Note 3. Dettes représentées par un titre

	En milliers d'euros					
	31/12/2016			31/12/2015		
	Principal	Dettes rattachées	Total	Principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse						
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables						
Emprunts obligataires	947 000	8 021	955 021	947 000	7 768	954 768
TOTAL	947 000	8 021	955 021	947 000	7 768	954 768

Emprunts obligataires

	En milliers d'euros			
	Date d'émission	Montant	Type	Taux
	07/10/2011	750 000 000	Emprunt obligataire	3,75%
	16/08/2013	120 000 000	Emprunt obligataire	2,51%
	18/11/2015	50 000 000	Emprunt obligataire	1,47%
	25/11/2015	27 000 000	Emprunt obligataire	1,46%
Total		947 000 000		

Note 4. Comptes de régularisation - Passif

	En milliers d'euros	
	31/12/2016	31/12/2015
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement		
Produits constatés d'avance	3 015	3 624
Charges à payer	207	211
Comptes d'ajustement		
Comptes de régularisation divers		
TOTAL	3 222	3 835

Note 5. Capitaux propres hors FRBG

En milliers d'euros				
	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice	Fin d'exercice
CAPITAL	30 000			30 000
PRIME DE MISSION				
TOTAL RESERVES	2			2
Réserve légale	2			2
Réserves facultatives et statutaires				
réserves plus-values à long terme				
Autres réserves				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
ECART DE REEVALUATION				
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR				
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-319	3		-316
RESULTAT DE L'EXERCICE	3	-3	-154	-154
Dividendes versés				
TOTAL	29 686		-154	29 532

Le capital est composé de 3.000.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros soit un capital de 30.000 000 euros.

Note 6. Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

En milliers d'euros					
	D<3 mois	3M<D<1an	1an<D<5ans	D>5ans	Dettes et créances rattachées
ACTIF					
Créances sur établissements de crédit	29 505		750 000	197 000	8 216
à vue	29 505				
à terme			750 000	197 000	8 216
Créances sur la clientèle					
créances commerciales					
autres concours à la clientèle					
comptes ordinaires débiteurs					
Obligations et autres titres à revenu fixe					
PASSIF					
Dettes envers les établissements de crédit					
à vue					
à terme					
Opérations avec la clientèle					
comptes d'épargne à régime spécial					
à vue					
à terme					
autres dettes					
à vue					
à terme					
Dettes représentées par un titre			750 000	197 000	8 021
bons de caisse					
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables					
emprunts obligataires			750 000	197 000	8 021

Note 7. Intérêts, produits et charges assimilés

En milliers d'euros				
	31/12/2016		31/12/2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	33 655		32 544	
Opérations avec la clientèle				
Obligations et autres titres à revenu fixe		-32 897		-31 842
Autres opérations				
TOTAL	33 655	-32 897	32 544	-31 842

Note 8. Opérations avec les entreprises liées et les participations

	En milliers d'euros			
	Participations et entreprises liées		Filiales	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF				
CAPITAL DETENU				
AUTRES EMPLOIS				
Créances	NA	984 565		
Obligations et autres titres à revenu fixe				
TOTAL EMPLOIS		984 565		
PASSIF				
Dettes				
Dettes représentées par des titres				
TOTAL RESSOURCES				
ENGAGEMENTS DONNES				
De financement				
De garantie				
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES				
ENGAGEMENTS RECUS				
De financement				
De garantie	1 509 827	1 476 223		
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	1 509 827	1 476 223		

Compte tenu du règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, il n'est plus fait mention à compter du 31 décembre 2016 des créances, des dettes, des charges et des produits financiers concernant les entreprises liées.

Note 9. Engagements de l'activité bancaire

	En milliers d'euros	
	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés		
Engagements de financement		
en faveur des établissements de crédit		
en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie		
d'ordre d'établissements de crédit		
d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres		
autres engagements donnés		
Engagements reçus	1 509 827	1 476 223
Engagements de financement		
reçus des établissements de crédit		
Engagements de garantie	1 509 827	1 476 223
reçus des établissements de crédit	1 509 827	1 476 223
Engagements sur titres		
autres engagements reçus		

Note 10. Tableau des flux de trésorerie nets

	31/12/2016	31/12/2015
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat net	-154	3
Impôt		
Résultat avant Impôt	-154	3
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux provisions		
Quote-part de perte(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence		
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		
(Produits)/charges des activités de financement		
Autres mouvements	19	-208
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	19	-208
Opérations interbancaires		-77 000
Opérations avec la clientèle		
Opérations sur autres actifs/passifs financiers		
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	11	-19
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		
Impôts versés	19	-17
Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	30	-77 036
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	-105	-77 241
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Actifs financiers et participations		
Immobilisations de placement		
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Autres		
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires		
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		77 000
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		77 000
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-105	-241
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-105	-77 241
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		77 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	29 615	29 856
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 7)		
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 7)	29 615	29 856
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	29 510	29 615
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 7)	4	
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 7)	29 506	29 615
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-105	-241

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédits.
Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les variations des flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.
Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les variations liées aux capitaux propres et aux dettes subordonnées.

Note 11. Intégration fiscale

La société est comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale du groupe Crédit Mutuel Arkéa dont la société mère est Crédit Mutuel Arkéa depuis le 01/01/2010. En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale. Le montant ainsi calculé, déductions faites des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère. Au 31/12/2016, le montant d'impôt dû à la société mère est nul.

Note 12. Comptes consolidés

Arkéa Public Sector SCF n'a ni contrôle exclusif, ni influence notable dans aucune entreprise. Il n'y a donc pas lieu, pour elle, de présenter des comptes consolidés. Ses comptes sont intégrés globalement dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Arkéa, situé au 1, rue Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon.

Les états financiers consolidés sont consultables sur le site internet du Crédit Mutuel Arkéa, à savoir : http://www.arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5034/fr/rapports-annuels.

3. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers 2016

ARKEA PUBLIC SECTOR SCF

Société Anonyme

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

KPMG Audit FS I
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex

ARKEA PUBLIC SECTOR SCF

Société Anonyme
1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ARKEA PUBLIC SECTOR SCF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants, comme mentionné au point 1.1 de l'annexe, votre société émet des titres fonciers dans le cadre de son programme d'émission et accorde des prêts au groupe Crédit Mutuel Arkéa, sur les fonds ainsi collectés. Les paragraphes « créances » et « dettes représentées par un titre » du point 2.2 « principes généraux et méthodes d'évaluation » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation de ces opérations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application des méthodes comptables ainsi définies et avons vérifié que la note 1 « créances sur les établissements de crédit » et 3 « dettes représentées par un titre » dans l'annexe, fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

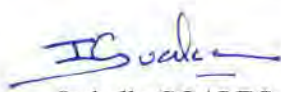
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, mentionnées dans le rapport de gestion sont indiquées de manière globale. En conséquence, nous ne pouvons pas attester l'exhaustivité des informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2017

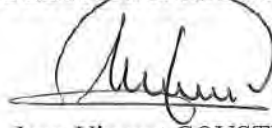
Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT FS I



Isabelle GOALEC

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Vincent COUSTEL

4. Attestation de la personne responsable

Monsieur Jean-Luc LE PACHE, Directeur Général Délégué d'Arkéa Public Sector SCF

J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicable donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente fidèlement l'évolution et les résultats de la société, la situation de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Le Relecq-Kerhuon,

Le 7 avril 2017

Monsieur Jean-Luc LE PACHE

Directeur Général Délégué

